

Diffusion : Maire / Adjoint / Délégués
Conseillers Municipaux
Directeur Général des Services
Service Technique
Affichage interne
Minutier

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
du LUNDI 13 DECEMBRE 2010 à 18 H 00**

Présents : MM Banchet, Cotta, Curtius, Darcourt, Delhomme, Droque, Durand, Faïsse, Galamien, Griffé, Guillot, Jouve, Michel JP., Michel J., Nies, Noël, Pereira-Rios, Périé, Petit, Pévérelli, Sirvent, Suau, Tolfo, Vialle, Vulliet.

Excusé(s) : MM Billotta (pouvoir à Sirvent), Jerez-Chinelatto, Miralles (pouvoir à Cotta), Vincent (pouvoir à Petit).

Secrétaire : Mr Delhomme.

OBJET du Vote	Rapporteur	Vote
VOTE DU COMPTE RENDU DU PRECEDENT CONSEIL	O. PEVERELLI	Pour : 28

- Pose de la 1^{ère} pierre de la gendarmerie le 16 Décembre 2010 à 16 h 30 en présence du Préfet de l'Ardèche et du Président du Conseil Général.
- Mémoire du Teil : Intervention de Madame Simone POUZACHE et de Monsieur Gérard DUNY, de la Section Patrimoine et Tradition du Sou des Ecoles, pour présenter le N° 2 de la revue « Mémoire du Teil », revue sortie pour le Marché de Noël.
- RN 102 - Contournement du Teil

O. PEVERELLI

Insiste sur l'importance de l'enquête d'utilité publique qui vient d'être lancée par les services de l'Etat. « Le tracé par le contournement Nord du Teil est aujourd'hui défini conforme au Grenelle de l'environnement selon l'Autorité Environnementale. Des modifications ont été apportées dans l'année supplémentaire d'études. L'impact écologique a été pris en compte conformément aux nouvelles réglementations. C'est un moment essentiel et historique pour venir s'exprimer. L'enquête émet un tracé, il peut être modifié. C'est le commissaire enquêteur qui dirige l'enquête. Nous allons apporter une première information : La sortie sur le plateau de La Sablière, indispensable et impérative pour les habitants du Teil. L'Etat a souhaité présenter le projet sans cette sortie. Nous allons entamer des négociations. J'invite la population à s'exprimer.

R. COTTA

Demande de confirmer la réunion publique du 16 Décembre 2010 à 18h00.

O. PEVERELLI

Confirme. Cette déviation concerne plus de 10 000 personnes, 9 écoles mises en danger matin, midi, et soir. Il y a des heures où il est impossible de circuler. Essayez de faire passer à midi un camion de pompiers. Certes on doit prendre en compte les nuisances de la déviation. Le commissaire enquêteur mènera la réunion. J'espère qu'elle se déroulera en toute sérénité.

R. COTTA

Coupe la parole : Est-ce que suite à cette réunion publique, on aura un compte rendu ?

O. PEVERELLI

Tout est transmis à l'Etat. Le commissaire enquêteur clôt l'enquête courant Janvier 2011. Le Préfet prendra sa décision officiellement en Septembre 2011.

R COTTA

On n'est plus dans les mêmes perspectives économiques qu'il y a 10 ans. Il faut prendre en compte la gare d'Allan, rejoindre Montélimar Sud, et les accès à Saint-Thomé et Viviers. Le tracé Sud serait mieux.

O. PEVERELLI

J'ai été à l'initiative en 2006, avec le Maire de Châteauneuf du Rhône d'une proposition, validée par l'Etat en Conseil des Ministres en 2007, cosignée par toutes les communes concernées, les élus, les conseillers généraux, les députés à l'exception de la commune de Rochemaure. Il y a plusieurs tranches : la première c'est le contournement Nord du Teil, la 2^{ème} est un tracé raccordant la déviation, du giratoire de Lafarge en passant vers le barrage de Châteauneuf et rejoignant Allan. Si nous passons à côté, nous n'aurons plus de déviation. Le débat est clos sur le tracé. On s'occupe maintenant de la première phase.

R. COTTA

C'est comme pour la place Jean Moulin, l'élu suit devant le fait accompli. Ce n'est pas sérieux. Ce n'est pas le meilleur tracé pour le développement économique.

J.P. MICHEL

Il faut arrêter de polémiquer. La DIR a étudié et ils sont sérieux.

P. TOLFO

C'est de notre responsabilité de passer aux actes. On ne va pas encore polémiquer pendant « 40 ans ».

O. PEVERELLI

Les phases suivantes sont actées par l'Etat. Viviers et Saint-Thomé sont traversés par une Route Départementale. Rien n'empêchera le Conseil Général de l'Ardèche de prendre un arrêté d'interdiction de traversée pour les poids lourds. Maintenant il faut la déviation.

B. NOEL

Il y a urgence pour le commerce. En une demi-heure, ce sont 20 camions qui passent dans la Rue de la République.

O. PEVERELLI

Tout le monde est favorable aux dossiers soumis à enquêtes et à la nécessité absolue d'avoir un échangeur au quartier de La Sablière.

Réponse : Avis favorable à l'unanimité.

I - Délégations de Service Public d'Eau et d'Assainissement

O. PEVERELLI

La DSP est un acte essentiel de notre mandat. Un contrat que nous signons pour 12 ans, avec la possibilité d'en sortir à 7 ans. Je remercie tous les membres de la commission qui ont œuvré depuis le début de l'année.

J.Y. BANCHET

DELEGATIONS DES SERVICES PUBLICS DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Présentation au Conseil Municipal du 13/12/2010

Vous avez tous été destinataires du dossier relatif à la Délégation des Services Publics de gestion de l'eau potable et de l'assainissement.

Vous avez pu constater qu'il s'agit d'un dossier volumineux (261 pages sans compter les délibérations) que je ne vais pas vous relire ici ce soir.

Les décisions que je vais vous proposer sont les résultats de près de 2 années de travail et de 6 mois de consultations et de négociations.

Que va-t-il se passer à partir du 1^{er} Janvier 2011 ?

Deux Sociétés Fermières différentes :

- l'entreprise SDEI (Lyonnaise des Eaux) pour l'eau potable,
- l'entreprise SAUR pour l'assainissement.

Deux entreprises connues, toutes deux spécialisées dans leur domaine, toutes deux assurant des DSP dans des Collectivités voisines.

Pourquoi 2 sociétés ?

Parce que nous proposons aux Teillois les offres les mieux-disantes qui, à l'issue de la mise en concurrence, présentent les meilleurs rapports qualité/prix lorsque l'on fait la synthèse des propositions techniques et financières.

Quels inconvénients pour les Teillois ? Aucun !

Chaque société maîtrise son domaine d'intervention, mais, par contre, chaque Teillois ne recevra (comme cela se passe aujourd'hui) qu'une seule facture semestrielle émise par SDEI et regroupant (comme cela se passe aujourd'hui) les montants relatifs à l'eau potable et à l'assainissement.

Durée des contrats

Des engagements similaires pour l'eau potable et l'assainissement de 12 ans jusqu'au 31 Décembre 2022 (les précédents étaient de 20 ans). Avec pour la DSP concernant l'eau potable une possibilité de « sortie éventuelle » à l'initiative de la Commune, au bout de la 7^{ème} année (31 Décembre 2017) moyennant le versement d'une indemnité.

Les répercussions financières pour les Teillois et les relations entre les usagers et les Fermiers

La facturation

Pas de changement par rapport à aujourd'hui. Toujours deux factures semestrielles par an, (je rappelle présentée par SDEI) :

- une en milieu d'année comportant l'abonnement du semestre à venir et une estimation de la consommation.
- l'autre en fin d'année comportant l'abonnement du semestre à venir et le reste de la consommation de l'année.

La différence importante par rapport à avant : les prix ne sont révisés **qu'une fois par an**, au début de l'année et ces prix seront connus au 1^{er} Janvier de l'année.

Les tarifs et quelques coûts

Les caractéristiques des tarifs

Pour les **abonnements** annuels : des coûts **divisés par deux et demi pour l'eau potable et par presque trois pour l'assainissement** (10 euros pour respectivement 26.08 € et 29.62 €).

Pour la **consommation** un barème binôme.

Un premier prix pour **les 50 premiers m3** et un second prix pour **les m3 au-delà** des 50 premiers.

Objectif de ce type de tarif : favoriser les économies d'eau, les petits consommateurs.

Incidence des nouveaux tarifs sur les montants des factures

Je citerai :

Les améliorations techniques

La réduction des pertes pour l'eau potable : réduction du coef. de perte (objectif : 3.7 m3/km/j 2009 : 8) et augmentation du rendement (objectif : 81% 2009 : 66).

L'optimisation du fonctionnement de la station d'épuration pour l'assainissement.

La programmation des renouvellements des équipements à la charge des Fermiers et les engagements financiers correspondants.

Ces objectifs seront atteints à la fois par la mise en place d'équipements particuliers (309.4 kE pour l'eau) et (241.2 kE pour l'assainissement) et par de nouvelles pratiques.

Je rappellerai au passage que des pénalités importantes sont prévues aux contrats en cas de manquement des Fermiers.

Les relations entre les Fermiers et la Commune

Enfin je voudrais vous donner quelques rapides informations à propos des **nouvelles relations entre les Fermiers et la Commune** à partir de 3 exemples :

- mise à disposition de la Commune d'une cartographie de nos réseaux et sa mise à jour régulière,
- information, rencontres, rapports d'activité fréquents et formalisés,
- comités de pilotage réunis au minimum semestriellement et rapports annuels des Fermiers permettant un contrôle plus encadré de la Commune sur leurs activités.

Et puis pour terminer, ce que j'ai appelé, **les petits plus des contrats** :

- création et alimentation d'une **dotacion sociale annuelle** par SDEI (1 euro / abonné).
- même règle de calcul des dégrèvements en cas de fuites pour la Commune et les Fermiers.

O. PEVERELLI

Baisse significative et importante qui nous donne une capacité pour investir : 3 millions d'€uros sur le budget de l'Eau à partir de 2011, et de près de 4 millions d'€uros sur le budget d'Assainissement également à partir de 2011. Ceci conformément aux schémas directeurs. Pour les branchements il n'y aura plus obligation de passer par le fermier. Je souhaite que cette commission continue à vivre pour veiller à l'application des clauses des contrats et pour informer les élus et les usagers.

C. DAR COURT

Je remercie les membres de la commission et aussi les gens du Cabinet Euryèce qui ont fait un travail précis et très apprécié.

J. SIRVENT

Il ne faut pas oublier de remercier les personnes des services techniques et administratifs. Je suis content du résultat.

J.C. PETIT

A quel niveau de tarif se trouve-t-on au niveau de la moyenne régionale ?

O. PEVERELLI

Peu de collectivités ont les deux tarifs. On peut faire un estimatif sur 120 m3. On regarde.

H. DROGUE

Est-ce que les quartiers qui ne sont pas raccordés au réseau le seront ?

O. PEVERELLI

On respectera d'abord le schéma directeur. Nous ferons un plan pluriannuel. Nous avons des priorités : réservoirs, ressources, pression sur certains quartiers, bouclages de réseau. Il y aura une proposition de programmation. Je souhaite que la commission travaille en amont.

J.C. PETIT

Au Pélican 21 maisons sont sans eau.

O. PEVERELLI

Cela n'a pas été chiffré. Il faut l'étudier.

J. SIRVENT

On a oublié la taxe de solidarité. Est-ce qu'on la conserve ou pas ?

O. PEVERELLI

Elle sert à des ONG encadrées. On la conserve.

R. DELHOMME

Position du groupe des élus Communistes et Républicains

Le 31 Mai 2010, nous avons refusé par notre vote la délégation de service public de l'eau et de l'assainissement. Aujourd'hui, nous devons nous prononcer pour le choix des fermiers.

Nous constatons et nous nous interrogeons. Les offres de prix sont sensiblement les mêmes.

Le prix de l'abonnement et du service de l'eau est en forte baisse. C'est tant mieux !

Il y a lieu de se poser des questions. Pourquoi une telle baisse ?

Est-ce que les entreprises SDEI-Lyonnaise des Eaux et SAUR sont des entreprises philanthropes, ou sont-elles suicidaires ? Ce sont des groupes importants. Nous ne le pensons pas.

Cette baisse est un aveu. La SAUR a fortement profité des Teillois. Durant plus de 20 ans. Ce sont les oies qui ont gavées le fermier. Les Teillois ont payé les actionnaires de ce groupe pour un travail qui nous laisse dubitatif.

Non ces groupes en baissant leurs prix ne vont pas mettre en danger leur équilibre. Ils vont continuer à spéculer sur cette richesse commune : l'eau, ce bien gratuit pour tous.

Si les quelques 50 pages de contrat essayent de garantir une qualité de service. Les groupes ont déjà trouvé le moyen de garder leurs profits.

Les Teillois vont encore payer les spéculateurs. Si par malheur « la bulle financière » s'effondre, ce système qui a besoin de la crise, compte sur l'Etat pour renflouer leurs banques.

L'Etat, c'est nous ! Dans ce système, les oies passent toujours à la casserole.

Vous comprendrez, que nous ne choisirons pas entre tel ou tel groupe, nous nous abstiendrons. Et nous appelons de tous nos vœux à un retour en régie. Pour un véritable service public de l'eau.

OBJET du vote	Rapporteur	Vote
I - Approbation du choix du Délégué du Service Public de l'eau Potable	O. PEVERELLI J-Y. BANCHET	Pour : 24 Abstention : 4 Contre : 0
I bis - Approbation du choix du Délégué du Service Public de l'assainissement	O. PEVERELLI J-Y. BANCHET	Pour : 24 Abstention : 4 Contre : 0
I.2 - Travaux Eau /Assainissement - Programme Pluriannuels d'Investissement 2011-2013	O. PEVERELLI J-Y. BANCHET	Pour : 28 Abstention : 0 Contre : 0
I.3 - Surtaxe communale appliquée au service public de l'eau	O. PEVERELLI J-Y. BANCHET	Pour : 28 Abstention : 0 Contre : 0
I.3 bis - Surtaxe communale appliquée au service public de l'assainissement	O. PEVERELLI J-Y. BANCHET	Pour : 28 Abstention : 0 Contre : 0
I.4 Modalité de dégrèvement pour la facturation de l'Eau Potable et de l'Assainissement Collectif	O. PEVERELLI J-Y. BANCHET	Pour : 28 Abstention : 0 Contre : 0
I.5 Mise à disposition d'un Agent territorial	O. PEVERELLI J-Y. BANCHET	Pour : 28 Abstention : 0 Contre : 0

II - Urbanisme et Travaux

1 - Déclassement du domaine public de la Place Jean Moulin

OBJET du vote	Rapporteur	Vote
II-1 Déclassement du domaine public - Place Jean Moulin	Michel FAISSE	Pour : 24 Abstention : 0 Contre : 4

R. COTTA

Nous sommes contre et demandons que le bâtiment se fasse sur le terrain de la caserne des pompiers pour créer un axe intergénérationnel. Des murs antibruit sont possibles. C'est une erreur de supprimer cette place.

O. PEVERELLI

Les travaux devraient débuter en Juin-Juillet 2011.

2 - Acquisition des parcelles Section BC n°141 et 147 - Quartier Laparelle

OBJET du vote	Rapporteur	Vote
Il-2 Acte notarié Acquisition des parcelles Section BC n° 141 et 147, quartier Laparelle	Michel FAISSE	Pour : 28 Abstention : 0 Contre : 0

O. PEVERELLI

Je voudrais remercier Michel. Cette opération demande un travail considérable.

B. NOEL

Ce projet s'inscrit dans la continuité des aménagements des places Sémard et Montéréal : après le petit giratoire, les équipements des places, nous allons créer des places supplémentaires de stationnement à proximité.

J.C PETIT

Ces parcelles serviront-elles qu'à des places de stationnement ?

O. PEVERELLI

Parcelles à caractère inondable, uniquement pour du stationnement.

3 - Construction d'un boulodrome couvert - Bail Emphytéotique

OBJET du vote	Rapporteur	Vote
Il-3 Construction d'un boulodrome couvert - Bail Emphytéotique	Michel FAISSE	Pour : 24 Abstention : 0 Contre : 4

M. FAISSE

Ce projet répond à trois points : Démarche de développement durable, recettes pour la municipalité, réponse à une demande de plusieurs années. Levées les contraintes administratives, le comité de pilotage a constaté que la municipalité n'était pas en mesure de porter ce projet. Un appel d'offre a été lancé pour retenir une entreprise. Une commission, composée d'élus et de personnes expertes en la matière, s'est réunie.

O. PEVERELLI

Ce projet ne coûte rien à la commune. Il va contenter beaucoup de boulistes.

J. VIALLE

Position du groupe des élus Communistes et Républicains.

La production d'électricité de source photovoltaïque a été multipliée par dix en deux ans. Ce que l'on pourrait prendre pour une initiative écologique, n'est rien d'autre que l'instinct primaire du libéralisme « faire du fric » sur le dos des citoyens français. Il est bon de rappeler que le financement du rachat de cette électricité est apporté par la CSPE, Contribution au Service Public de l'Electricité. Cette surtaxe est payée par tous les abonnés à un réseau d'énergie. L'augmentation de 3 à 4 % prévue au début Janvier n'a d'autre but que de permettre à EDF de pouvoir financer le rachat de l'énergie photovoltaïque. Cette production ne représente que 2 % de la production totale pour un coût exorbitant pour la collectivité.

Par ailleurs, l'Etat vient de suspendre pour trois mois le rachat de cette énergie pour essayer de parvenir à un accord avec les professionnels avant la fin du 1^{er} Trimestre 2011.

Continuer à promouvoir cette production à un coût aussi élevé, risque d'entraîner des choix cornéliens, entre le respect des contrats signés et l'utilisation du Fonds de Péréquation alimenté lui aussi par la CSPD, Fonds qui sert entre autre aux tarifs sociaux, à la péréquation du tarif national et à l'investissement sur le réseau.

Le rendu écologique du photovoltaïque n'est pas reconnu, puisqu'il s'agit de la production verte la plus polluante. Outre la silice, qui risque à long terme de manquer, les panneaux sont boostés par des métaux lourds et rares et donc soumis à de fortes spéculations (plomb, arsenic... entre autre).

Les élus communistes et apparentés sont d'accord pour reconnaître que les projets pourraient apporter un plus dans les finances de la commune, mais ils estiment que le jeu n'en vaut pas la chandelle et qu'ils continueront à se battre pour un pôle public de l'énergie, régulateur impartial de la production et des tarifs. Si en France, le coût de l'électricité est le moins cher d'Europe, c'est grâce au service public et nous souhaitons que cela continue. Pour répondre aux besoins humains en toute justice, il n'y a pas lieu de spéculer sur l'énergie et l'eau.

Nous voterons donc contre sur les projets proposés.

C. GUILLOT

Ce projet va satisfaire beaucoup de monde. Les boulistes l'attendaient depuis une éternité.

P. CURTIUS

2.5 millions d'€, cela aurait été hors de notre portée. On la retient. Il va y avoir un retour sur la Communauté de Communes via l'IFER.

R. COTTA

On se félicite de vous avoir convaincu. Pour les boulistes, on vous remercie.

J. SUAU

Cela faisait partie aussi de notre programme.

A. PERIE

C'est un jeu de boules couvert. Pas un bouldrome fermé !!!

H. DROGUE

Est-ce que ce terrain de boules est ouvert à tous ?

O PEVERELLI

Oui, longue et pétanque.

J.C PETIT

Je suis assez satisfait du commentaire des communistes. Cette promesse tout le monde l'a faite. Mais on serait bien les seuls à ne pas en profiter.

P. TOLFO

On en parle depuis des années, une opportunité s'est offerte à nous, on l'a saisie, c'est le plus important. Merci à Michel et son équipe.

O. PEVERELLI

On n'est pas des dogmatiques. Les bonnes idées on les prend. Le problème du prix de l'énergie n'est pas que là. L'énergie n'est pas assez chère. Ce n'est pas ça qui va impacter le prix de l'énergie. Les conséquences du gel sur les procédés photovoltaïques nous coupent l'herbe sous les pieds : on avait un projet de serres avec la Chambre d'Agriculture de l'Ardèche pour du maraîchage. Le dossier est tombé dans le moratoire, on attend Mars 2011 pour la suite.

5 - Plan Rhône - Groupement de commandes - Convention

OBJET du vote	Rapporteur	Vote
Il-5 Création d'un groupement de commandes - convention Vieux Rhône de Montélimar	Olivier PEVERELLI	Pour : 28 Abstention : 0 Contre : 0

O. PEVERELLI

Cela va nous permettre de sécuriser les terrains le long de la digue entre le rond point Nord et le rond point Sud de la déviation. Une étude sera lancée.... Derrière la digue, il y a une zone de sécurité ex : Quartier Saint Hubert. Les maisons sont en zone inondable. Si la déviation est classée en digue, ce sera plus facile aux riverains de vendre leurs maisons. La CNR ne veut pas porter l'étude. Elle ne peut être juge et partie. L'Etude est commune et elle sera proratisée sur chacun des projets. Les frais administratifs seront portés par la Commune de Rochemaure. Il faut que l'ensemble des projets soit validé par l'ensemble des communes.

III - Enfance - Jeunesse

1 - Contrat Enfance Jeunesse 2010-2013

OBJET du vote	Rapporteur	Vote
III-1 Contrat Enfance Jeunesse 2010-2013	Pascale TOLFO	Pour : 28 Abstention : 0 Contre : 0

2 - CUCS 2010 : Versement des subventions aux porteurs de projets

OBJET du vote	Rapporteur	Vote
III-2 Subvention « CUCS 2010 »	Pascale TOLFO	Pour : 28 Abstention : 0 Contre : 0

Nous n'avons pas de montants pour 2011.

D. PEREIRA-RIOS

L'Association AMAV traite 50 dossiers par an, pour 500 €.

H. DROGUE

Demande si la subvention sera versée en Décembre 2010. Il lui est répondu positivement.
Oliviers PEVERELLI : Le CUCS soutien l'action des associations. Alors sans CUCS ?
Romain DELHOMME : Avec le CUCS il y a aussi des emplois.

3 - CEL (Septembre à Décembre 2010)

OBJET du vote	Rapporteur	Vote
III-3 Contrat éducatif Local 2010 - Période d'Octobre à Décembre	Pascale TOLFO	Pour : 28 Abstention : 0 Contre : 0

Jeunesse et Sport risque de perdre 10 000 € de dotations.

VI - Personnel Communal

1 - Modification du tableau théorique des effectifs

OBJET du vote	Rapporteur	Vote
VI- 1 Modification du tableau théorique des effectifs	Jean-Yves BANCHET	Pour : 28 Abstention : 0 Contre : 0

Remplacement du poste de Cédric TEYSSIER par une personne en détachement du Conseil Général pour 1 an, spécialiste des actions jeunesse.

2 - Charte relative à la formation professionnelle

OBJET du vote	Rapporteur	Vote
VI- 2 Charte sur la formation professionnelle	Jean-Yves BANCHET	Pour : 28 Abstention : 0 Contre : 0

Cette charte vient après de nombreuses réunions du Groupe de Travail composé d'agents volontaires et d'élus. Elle a été votée à l'unanimité lors du Comité Technique Paritaire réuni le 30 Novembre 2010.

V - Questions financières

1 - Décision Modificative N° 2 - Commune

OBJET du vote	Rapporteur	Vote
V-1 Décision modificative N° 2 - Commune	Patricia CURTIUS	Pour : 28 Abstention : 0 Contre : 0

Nous avons tenu nos engagements pris devant la Chambre Régionale des Comptes sur la maîtrise de nos dépenses.

1 bis - Décision Modificative N° 2 - Eau et Assainissement

OBJET du vote	Rapporteur	Vote
V-1 Décision modificative N° 2- Eau et Assainissement	Patricia CURTIUS	Pour : 28 Abstention : 0 Contre : 0

Il s'agit de la prestation supplémentaire réalisée par le Cabinet Euryèce.

2 - Dispositions d'ordre budgétaire et comptable. Exercice 2010-2011

OBJET du vote	Rapporteur	Vote
V-2 Dispositions budgétaires et comptable Exercice 2010/2011	Patricia CURTIUS	Pour : 28 Abstention : 0 Contre : 0

3 - Dissolution du Syndicat Ardèche Rhodanienne Méridionale - Intégration du résultat Décision Modificative N° 3

OBJET du vote	Rapporteur	Vote
V-3 Dissolution du SIVOM Ardèche Rhodanienne Méridionale - Intégration des résultats - Décision Modificative N° 3	Patricia CURTIUS	Pour : 28 Abstention : 0 Contre : 0

4 - Tarif des photocopies

OBJET du vote	Rapporteur	Vote
V-4 Reprographie - Bureau des Associations	Josiane DURAND	Pour : 28 Abstention : 0 Contre : 0

J. VIALLE

Propose de spécifier que le tarif est pour un format A 4. L'assemblée approuve.

5 - Questions financières diverses

OBJET du vote	Rapporteur	Vote
V-5 Questions financières diverses	Patricia CURTIUS	Pour : 28 Abstention : 0 Contre : 0

B. NOEL

Aurait souhaité que le versement de la subvention exceptionnelle à l'Union des Commerçants fasse l'objet d'une délibération à part. Il s'agit d'une participation pour les animations de Noël. Il salue le travail accompli par l'Union des Commerçants.

R. COTTA

Lors du Marché de Noël, pour les commerçants il y avait beaucoup trop d'associations ce qui enlevait du monde aux magasins.

B. NOEL

Le retour d'un Marché de Noël n'est pas direct, il permet aussi aux visiteurs de se rendre compte de ce qui se vend dans la ville, et de revenir plus tard. L'essentiel est que les gens se rendent sur place pour être dans la zone de chalandise.

6 - D.G.E 2011 - Assainissement

OBJET du vote	Rapporteur	Vote
V-6 D.G.E 2011 - Travaux Rue Robert Jean-Pierre	Michel FAISSE	Pour : 28 Abstention : 0 Contre : 0

VI - Questions diverses

1 - EDMDA - Retrait de la Commune La Roche de Glun

OBJET du vote	Rapporteur	Vote
VI-1 Syndicat Mixte EDMDA - Retrait de la Commune La Roche de Glun	Oliviers PEVERELLI	Pour : 28 Abstention : 0 Contre : 0

2 - Sentier du Rhône 2011 - Convention de Prestation Intellectuelle

OBJET du vote	Rapporteur	Vote
VI-2 Sentier du Rhône 2011 - Convention de Prestation Intellectuelle	Josiane DURAND	Pour : 24 Abstention : 4 Contre : 0

R. COTTA

Vu la prestation de l'an dernier, on va s'abstenir. L'argent public demande une utilisation et une gestion plus rigoureuses.

O. PEVERELLI

Je n'admets pas la mise en cause de la rigueur de gestion. Il s'agit de partenaires comme la CNR, la Région, l'Etat.

4 - Vœu pour l'absence du gel de la D.G.F 2011

OBJET du vote	Rapporteur	Vote
VI-4 Motion contre le gel de la dotation globale de fonctionnement 2011	Olivier PEVERELLI	Pour : 28 Abstention : 0 Contre : 0

O. PEVERELLI

Cette motion a été votée à la quasi unanimité lors du Congrès des Maires 2010. Nous sommes dans une situation d'incertitude totale et une absence de lisibilité fiscale pour monter les budgets 2011. C'est incompréhensible d'être mis dans une telle situation par le gouvernement.

R. DELHOMME

Le gel des dotations et la réforme des collectivités territoriales va dans le même sens : enlever la possibilité aux communes de mener des politiques de proximité répondant aux besoins. Ils veulent des élus bons soldats ou technocrates, bons gestionnaires vidés d'idées et de sens.

J.C PETIT

La région ne va-t-elle pas suppléer à ce manque ?

O. PEVERELLI

L'autonomie fiscale des Départements va passer de 44 % à 12 % dans leurs budgets. 27 départements sont dans le rouge. En parallèle, les dépenses obligatoires vont augmenter de 5 à 6 %. Nous sommes face à un goulot d'étranglement alors que 75 % des investissements sont faits par les collectivités territoriales. C'est n'importe quoi !!!

José SIRVENT

Seul l'Etat peut présenter un budget en déficit. Les collectivités locales doivent présenter des comptes en équilibre. La cause des déficits est ailleurs.

VII - Communauté de Communes Rhône-Helvie

1 - Mise à disposition d'un bien d'immeuble

OBJET du vote	Rapporteur	Vote
VII- 3 CCRH Mise à disposition d'un bien d'immeuble	Bernard NOEL	Pour : 24 Abstention : 4 Contre : 0

????????L'Office de Tourisme depuis 1.5 ans à la Communauté de Communes. L'EPIC s'est réuni plusieurs fois, il regroupe 10 élus et 9 professionnels. Son budget a été doublé. Il est environ de 100 000 €. Son site Internet va pouvoir se développer.

R. COTTA

On n'a pas pu voir le résultat de l'audit. La Taxe de Séjour a beaucoup augmenté.

B. NOEL

Les taux et tarifs de la Taxe de Séjour sont inchangés. Cette taxe va être perçue par l'EPIC. Il y a des déclarations à faire. Pour l'audit, nous avons rencontré aussi Aubenas. On ne donne pas l'argent n'importe comment et à n'importe qui. Le conseil communautaire est ouvert.

B. NOEL

Présente le rapport d'activité 2009 de la CCRH.

O. PEVERELLI

Augmentation de la recette de la TEOM. Pour Le Teil ça ne bouge pas à 12.28 %.

G. GRIFFE

Présente le rapport annuel sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets ménagers pour l'année 2009 :

La Communauté de Communes a la compétence en collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés.

En régie depuis 2008 la compétence en collecte sélective porte sur les corps creux, verres, journaux et magazines à travers le tri des déchets issus de la collecte sélective et la sensibilisation des usagers.

La Communauté de Communes a également la compétence dans la collecte des déchets en déchetterie et la collecte des déchets du Marché du Teil.

La compétence en traitement a été transférée au SSITOM et SYPP (pour la mise en décharge).

Concernant les ordures ménagères la C.C.R.H a collecté :

3 261,30 tonnes, soit 312kg/ hab contre 3 407 tonnes et 334kg/hab en 2008,
coût de la collecte en régie: 211 129 €,
coût du traitement par le SITOM : 277 641,08 €,
ce qui fait un coût global de 488 770,08 € soit 149,87 € / tonne.

Le service a connu un surcoût d'environ 39 000 € par rapport à 2008.

Les raisons de cette augmentation sont définies dans le rapport annuel mais c'est essentiellement la hausse de la TGAP qui en est la cause.

- La collecte des corps creux représente :

120 T collectées contre 122 T en 2008.

Le taux de refus est de 46 %.

Le coût de la collecte effectuée par COVED représente 46 884,74 €.

Le coût du traitement effectué par VEOLIA représente 35 734,72 €.

Le coût en communication : 622,62 €.

La recette de revente des matériaux : 3 074,69 €.

L'aide de Eco emballage représente : 18 495,82 €.

ce qui fait un coût global de 61 671,57 € soit 799,27 € / tonne.

- La collecte des journaux et magazines représente :

175,482 Tonnes collectées contre 183,075 T en 2008.

Le taux de refus est de 11 %.

Le coût de la collecte effectuée par COVED représente 6 504,61 €.

Le coût du traitement effectué par VEOLIA représente 10 042,19 €.

La recette de revente des matériaux : 8 072,45 €.

L'aide de Eco folio représente : 2 805,48 €.

ce qui fait un coût global de 5 668,87 € soit 32,30€ / tonne.

- La collecte du verre représente :

253 T collectées contre 249 T en 2008.

Coût de la collecte effectuée par SORECA : 10 722,22 €.

La recette de revente des matériaux : 5 995,79 €.

ce qui fait un coût global de 4 726,43 € soit 18,68€ / tonne.

- Deux déchetteries sur le territoire de la C.C.R.R : Le Teil et Alba la Romaine.

2 475,30 tonnes collectées (2 544 tonnes en 2008).

Coût de la collecte : 68 421,70 €.

Coût du transport et du traitement (SYPP / SITOM) : 163 499,33 €.

recette revente matériaux : 14 293,02 €.

Coût global : 217 628,01 € soit 87,92 € / tonne.

Mais aussi :

- la benne du Marché du Teil: 36,04 tonnes collectées avec un coût de collecte COVED : 7 688,79 €.
- compostage individuel : 207 composteurs distribués en 2009 pour 63 en 2008.

- Incivilités

Les dégâts occasionnés sur les conteneurs appartenant à la C.C.R.H correspondent à un préjudice de 4 000 € en 2009 (10 bacs et 2 colonnes incendiés).

- Embellissement / sécurité

En 2009, il a été posé du mobilier urbain à La Violette, Place de la République et La Sablière. 60 postes fixes ont été mis en place afin de sécuriser et empêcher le déplacement des bacs.

- Perspectives 2010

Continuité dans l'aménagement des points de collecte (mobilier urbain et postes fixes), accentuer la communication pour lutter contre les incivilités, diminuer les refus de tri mais aussi intervenir sur les déchets dans les écoles et mise en place de la collecte des journaux et magazines dans les administrations du territoire, nouveaux points de tri, présence active sur les manifestations...etc.....

Réduction des coûts de collecte des ordures ménagères de part l'optimisation des tournées assistées par ordinateur.

Gestion des déchetterie par informatique et optimisation de la nouvelle déchetterie d'Alba en construction sur 2010.

R. COTTA

Il ne devrait pas y avoir de paiement pour les entreprises. Il faut trouver une meilleure solution.

B. NOEL

Explique la mise en place des badges. Il souligne le fait que seuls les individus payent la taxe d'enlèvement ménagère, pas les entreprises à l'exception des entreprises de Service.

J. SIRVENT

Demande si l'opposition veut faire payer aux plus démunis les déchets que les entreprises facturent déjà à leurs clients ?

Question de l'opposition :

R. COTTA

La nouvelle Taxe Locale sur la Publicité Extérieure pénalise les entreprises.

O. PEVERELLI

Cette taxe est en vigueur depuis 1980 au Teil. Il y a une loi et elle n'était pas appliquée. Elle a été modifiée le 4 Août 2008. Vous l'avez voté. On a exonéré les petits commerçants jusqu'à une surface de 12 m². On ne peut pas la modifier, elle au minimum.

La Séance est levée à 22 h 50